

Questions et réponses

Déploiement du Système d'information
des laboratoires provincial (SIL-P)

Qu'est-ce que le SIL-P

Le projet SIL-P vise à mettre en place un système informatique unique pour tous les laboratoires du Québec, à l'exception de ceux spécialisés en banque de sang, cytologie et pathologie.

Le projet s'inscrit dans le plan de transformation numérique gouvernemental qui vise à réinventer les relations entre les citoyens et l'État au profit de services publics mieux adaptés. Le réseau de la santé n'en fait pas exception. Il sera déployé dans l'ensemble de la province au printemps 2027.

Les bénéfices attendus :

- Des résultats plus rapides ;
- Une meilleure traçabilité ;
- Moins d'erreurs et moins de doublons ;
- Des rapports uniformisés partout au Québec ;
- Une circulation fluide de l'information clinique.

Quels sont les principaux changements ?

- Ajout de l'ID clinique (code de clinique) pour assurer l'impression des rapports au bon endroit, selon le souhait du demandeur. Un même prescripteur peut utiliser plusieurs ID clinique en fonction du lieu où il donne un service (ex. : intra hospitalier versus bureau privé) ;
- Important de savoir que la grappe de Chaudière-Appalaches est identifiée par les préfixes commençant par « IA » suivis de lettres et/ou de chiffres. Dorénavant, les numéros de dossiers de la région auront ce préfixe. Ces préfixes seront toujours visibles sur les rapports de laboratoire et utilisés par le personnel lors de la création des requêtes ;
- Acheminement automatique dans Cristal Net de tous les résultats produits par les laboratoires de Chaudière-Appalaches ainsi que de tous les résultats produits par les laboratoires des autres établissements de la province lorsque l'ID clinique concerne une de nos installations ;
- Envoi des copies conformes aux prescripteurs identifiés dans la prescription à l'adresse répertoriée par leur ordre professionnel ou au Collège des médecins ;
- Modification de la disposition des informations sur les rapports de laboratoire ;
- Mise à jour des libellés d'analyses et de certaines valeurs de référence ;
- Changement dans le DPE de Lévis : les résultats apparaîtront dans 2 onglets différents, sur la colonne de gauche :
 - Résultats laboratoire (SIL-R)
 - Résultats (SIL-P)

Rappel : une coupure sera constatée au niveau de la continuité des résultats dans le DPE (Lévis) et ce, dès le 27 octobre. Ceux-ci seront classés dans les 2 onglets ci-haut.

Le SIL-R (SIL régional) cessera de recevoir de nouveaux résultats quelques semaines après la mise en production du 27 octobre 2026.

- Les résultats du SIL-P seront transmis à partir du 27 octobre dans Cristal Net, DPE HDL, Médiclinic, Mosaïq, Med urge (3), Gesphar et Nosokos ;
- En lien avec le retrait de Médiclinic le 31 mars 2027, les résultats de laboratoire peuvent être consultés dès maintenant, directement dans Cristal-Net. Il est important de prévoir votre transition de Médiclinic à Cristal Net dans les semaines suivant la mise en production du SIL-P. Deux étapes simples suffisent pour consulter les résultats dans Cristal-Net :
 - Étape 1 : Vérifier que vous avez accès à Cristal-Net
[Guide - Cristal-Net Accès à l'application](#) (2 pages illustrées).
 - Étape 2 : Consulter les résultats cliniques
[Guide - Visualisation des résultats d'examen](#) (7 pages illustrées).

Code de clinique (ID clinique)

1. Qu'est-ce que l'ID clinique ?

C'est un numéro unique dans la province qui permet une identification adéquate du lieu de réception des rapports de résultats.

Les formulaires d'ordonnances ont été révisés afin d'ajouter le champ « ID clinique ».

Il est requis pour toutes les ordonnances d'analyses de laboratoire remises à un usager quittant une de nos installations et qui sera prélevé en externe.

2. À quel endroit est-ce que je peux trouver mes ID cliniques ?

Les ID cliniques de l'ensemble de la grappe sont accessibles via [Extranet SIL-P - Info Prescripteurs - ID Clinique](#).

Un ID clinique est désormais toujours requis pour bien orienter la transmission du rapport. À noter que sa saisie se fait automatiquement pour les unités de soins et les urgences (un ID clinique par lieu).

3. Doit-on ajouter l'ID clinique du professionnel en copie conforme sur notre prescription ?

L'ID clinique n'est pas requis pour identifier les professionnels en copie conforme. Les rapports pour les professionnels en copie conforme sont envoyés en format papier à l'adresse inscrite dans le bottin de leur ordre professionnel ou du Collège des médecins.

Il n'est possible d'inscrire qu'un seul ID clinique par requête.

Les prescripteurs ont la responsabilité de mettre à jour leur adresse auprès de leur ordre professionnel. Une fois fait, il est important d'aviser le support à l'adresse courriel pilotes.sil.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

4. Qu'est-ce qui se passe si je me trompe d'ID clinique ou si je ne l'inscris pas sur les prescriptions extrahospitalières ?

En cas d'absence d'ID clinique sur les ordonnances, le centre de prélèvement devra inscrire un code « non-conformité », ce qui entraînera un envoi par courrier des résultats (risques d'erreurs et de délais).

Si la prescription a un entête de Santé Québec Chaudière-Appalaches (ex. : requête régionale), que l'ID Clinique est inscrit, et que le patient a un numéro de dossier au CISSS-CA, le résultat se retrouvera dans la Boîte de réception Cristal-Net du prescripteur.

Dans le SIL-P, la table des prescripteurs sera désormais provinciale. Comme plusieurs prescripteurs peuvent partager un même nom et prénom, le risque de sélectionner le mauvais prescripteur est accru. La saisie adéquate de l'ID clinique en plus du prescripteur (# de permis) fera foi d'une bonne transmission du rapport.

5. Qui s'occupe de la mise à jour et de la création des ID clinique ?

Les ID cliniques sont créés par le CO-SIL (Centre d'Opérationnalisation du Système d'information des Laboratoires), soit le regroupement qui a à sa charge le déploiement du SIL-P dans l'entièreté des grappes de la province.

Si vous apercevez des erreurs dans l'acheminement des rapports, il est important d'en informer l'équipe des laboratoires à cette adresse : pilotes.sil.ciasssca@ssss.gouv.qc.ca.

6. Est-ce que les ID cliniques sont des codes confidentiels ?

Non, les ID cliniques ne sont pas confidentiels. Vous pouvez partager cette information avec vos collègues.

7. Si un professionnel travaille dans une installation de Santé Québec Chaudière-Appalaches et dans une autre clinique, est-ce que chaque milieu a son ID clinique ?

Oui, chaque milieu de soin a son ID clinique distinct.

8. Est-ce que l'ID clinique est associé à un seul médecin ?

L'ID clinique correspond à un code d'identification provincial unique qui détermine où les résultats de laboratoire doivent être acheminés. Il n'est pas associé à un seul médecin, mais bien à un lieu physique.

9. Est-il possible d'automatiser un ID Clinique dans les formulaires numériques?

- GDF de Cristal Net : non, ces formulaires sont en format PDF.
Nous rendrons toutefois disponibles 2 formulaires par site, soit un vierge et un avec l'ID générique de l'hôpital concerné.
- GDE de eClinibase : de façon systématique, l'ID clinique qui s'automatise est l'ID clinique générique de l'hôpital concerné (installation sélectionnée pour la rédaction).
Les demandes particulières peuvent être adressées par Octopus et seront analysées à la pièce.
- MedUrge : adresser votre demande au gestionnaire de l'urgence concerné.

Autres solutions proposées :

- L'utilisation d'étampes (aux frais du prescripteur).
- L'utilisation de la requête régionale de laboratoire dynamique personnalisable :
[Requete regionale labo DYNAMIQUE.pdf](#)

Point d'attention : un même prescripteur peut avoir à utiliser plus d'un ID cliniques. L'automatisation nécessite donc une vigie rigoureuse afin de prévenir les erreurs dans la transmission des rapports.

Acheminement et consultation des rapports

1. Pour les utilisateurs DMÉ (médecins ou autres professionnels)

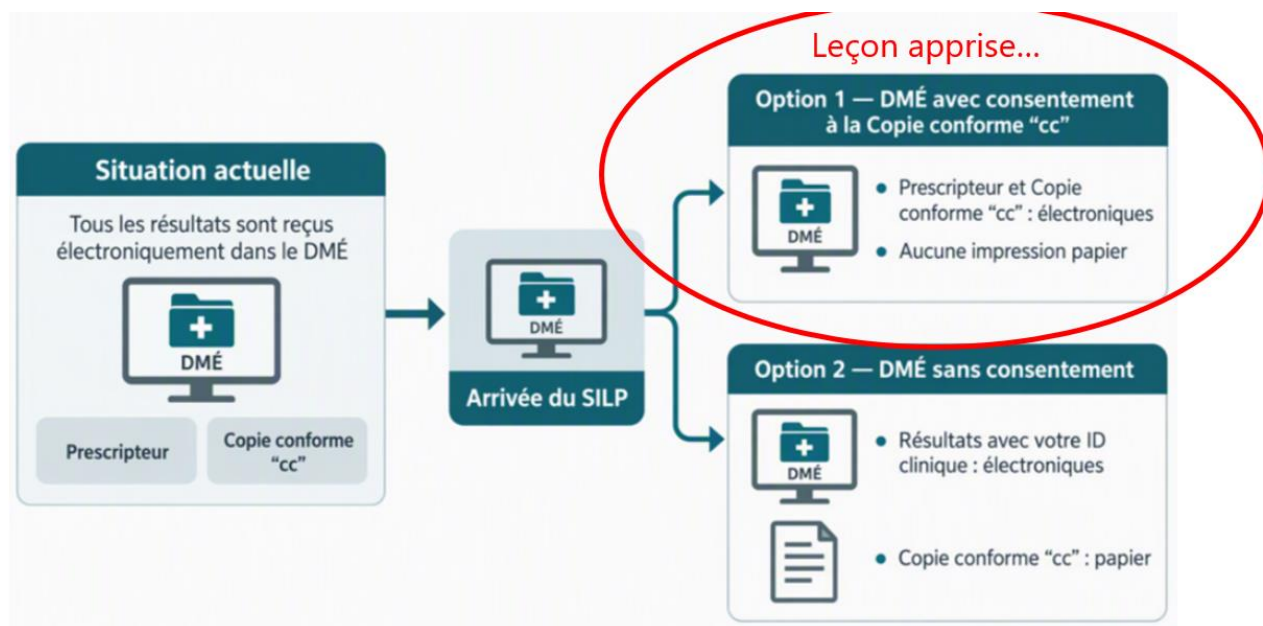
Pour continuer à recevoir vos résultats de laboratoire par voie électronique dans votre DMÉ, l'abonnement au Système de notification et de distribution électronique (SNDÉ) est **obligatoire**. Sans cet abonnement, vous ne pourrez plus recevoir vos résultats dans votre DMÉ à compter de la mise en production du SIL-P, le 27 octobre 2026, l'envoi des résultats sera alors papier.

La marche à suivre est disponible dans la section « Abonnement au SNDÉ » de la page pour les prescripteurs : [Information pour les prescripteurs - Extranet - SQCA](#).

Pour de plus amples informations sur le SNDÉ ou encore sur la transmission des résultats, consulter : [Information pour les prescripteurs - Extranet - SQCA](#)
[Infolettre de juillet 2026](#)

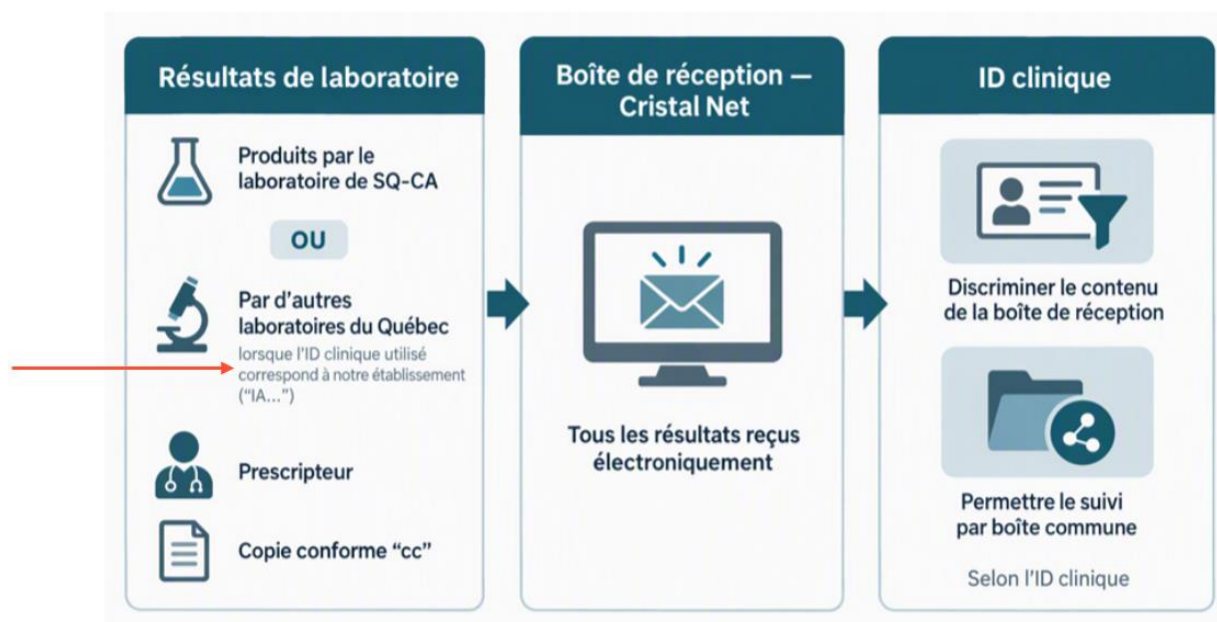
2. À quel endroit est-ce que je recevrai les rapports ?

DMÉs : aucun changement lors du déploiement du SIL-P



Pratique hospitalière

Il est important de noter que le déploiement du SIL-P n'aura aucun impact sur l'acheminement des résultats aux dossiers patients (Médiclinic, Cristal-Net, DPE) et sur la transmission des résultats aux prescripteurs qui n'ont pas de DMÉ.



Un schéma de l'acheminement des rapports a été rendu disponible pour faciliter la compréhension.

3. Avec le déploiement du SIL-P, est-ce possible de garantir la réception des rapports ?

Aucun système n'est parfait : une défaillance du système ou une erreur humaine est toujours possible avec ou sans SIL-P. Les astuces pour favoriser la réception des rapports en temps opportun sont celles-ci :

- Identification de l'ID clinique ;
- Prescription lisible ;
- S'assurer que l'adresse à son ordre professionnel est à jour ;
- Consultation régulière de la Boîte de réception dans Cristal-Net ou dans son DMÉ.

Nous comptons sur votre vigilance pour nous signaler tout écart perçu dans la réception de vos résultats :

pilotes.sil.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

4. Comment sont prises en charge les valeurs critiques ?

Les laboratoires appellent toujours le prescripteur ou son remplaçant afin d'informer lorsqu'il y a la présence d'une valeur critique. Le nom de la personne qui répond et les informations liées à l'appel ne seront plus sur les rapports, mais seront tout de même documentés dans le SIL.

5. Quand arrête-t-on les copies papiers prescripteurs (pratique hospitalière) ?

Par mesure de sécurité et le temps de confirmer la conformité des nouveaux processus de transmission des résultats, un moratoire sera instauré pour toute demande d'arrêt d'impression papier. Ainsi, dès le 19 octobre et pour une durée minimale de 4 semaines, il sera impossible de compléter le formulaire actuellement disponible dans la page extranet de Cristal Net.

Les prescripteurs actuellement sans papier se feront acheminer certains rapports, associés à des cas d'espèce bien précis (analyses réalisées dans un autre établissement, sans ID clinique ou avec ID clinique hors de notre établissement, et pour lesquelles un de nos médecins est prescripteur ou en copie conforme). Cette situation a été partagée au COSIL et nous sommes en attente de mesures correctives.

6. Est-ce qu'il y a des changements dans les regroupements présents dans le DPE (Lévis) ?

Les résultats en provenance du SIL-P et du SIL-R seront dissociés et l'antériorité entre les deux systèmes ne sera pas disponible.

7. Qu'en est-il pour les patients sans RAMQ ?

L'absence d'un RAMQ n'aura aucun impact au niveau de la transmission du résultat de laboratoire. Seul le DSQ ne sera pas alimenté.

9. Mon patient est libéré et une analyse est toujours en attente de résultats, que se passera-t-il?

Le médecin requérant doit toujours être inscrit dans la nouvelle plateforme Softweb utilisée par le personnel. Ainsi, le prescripteur recevra les résultats même tardifs.

Prescriptions

1. Est-ce que les prescriptions données avant la date de déploiement seront honorées ?

Oui, toutes les prescriptions émises avant le déploiement du SIL-P seront honorées.

2. Qu'arrivera-t-il aux prescriptions réalisées avant le déploiement sur lesquelles il n'y a pas d'ID clinique ?

Les prescriptions seront honorées, mais les résultats seront transmis par la poste à l'adresse se trouvant dans le bottin de votre ordre professionnel.

